



CNS

... Le sens du vent



AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : **Championnat de Martinique voile légère 2° Journée**

Dates complètes : **04 Décembre 2011**

Lieu : **Anse Madame**

Autorité organisatrice : **Cercle Nautique de Schoelcher**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes : Optimist-Open bic- laser - sunfish - Bic 293 OD -Raceboard- Catamaran de sport-tempest.
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en présentant le formulaire d'inscription dûment rempli, accompagné des frais d'inscriptions requis, **du mercredi 30 Novembre au samedi 03 Décembre 2011 de 9h à 17h et le dimanche 04 Décembre de 8h à 9h00**, au plus tard. **Il est demandé aux clubs ayant de nombreux régatiers de bien vouloir nous faire parvenir une liste de préinscription le plus tôt possible.**
- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
 - l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 15 € par personne.

5. PROGRAMME

5.1. Jours de course :

Dimanche 04 Décembre 2011 9h30 1^{er} signal d'avertissement - manches à suivre

5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est : 9h30 le 04 Décembre 2011

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions dès le mercredi 30 Novembre 2011 et seront affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

Le nombre de ronds sera déterminé par le nombre de concurrents.

Les parcours seront de type : Triangle ou parcours banane au vent sous le vent pour les dériveurs et planche à voile, et côtier pour les catamaran et tempest

Les schémas montrant les parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée seront précisés dans les annexes aux IC.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour les catamarans les classes, planche à voile, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1

9.2. (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de : 2

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : 3

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : 3 premiers de chaque catégorie.

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le CNS au :

Tel : 0596 612 083 fax : 0596 615 751 email : cerclenautique-schoelcher@wanadoo.fr